

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

N° 22-03-01

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

OBJET :
Création de postes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET.

Membre absent :

Pauline BESSON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

OBJET DE LA DELIBERATION :

CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire expose que deux agents administratifs de la collectivité ont réussi les concours et examen d'accès au cadre d'emploi supérieur.

Il est donc proposé de créer les postes correspondants au 1er avril 2022, étant précisé que la nomination de l'un libérera le poste nécessaire à la nomination du second.

Un agent technique est également susceptible d'obtenir un avancement de grade.

Créations de postes au 1^{er} avril 2022 :

<i>FILIERE</i>	<i>INTITULE DU POSTE</i>	<i>NOMBRE DE POSTES A CREER</i>
ADMINISTRATIF	Rédacteur principal de 2 nd e classe	1
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de la création des postes définis ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 mars 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022